



Edito du Maire

La commune continue de gagner des habitants : officiellement, nous sommes désormais 260. Ceci montre que, malgré les difficultés liées à l'éloignement des grands centres urbains, le milieu rural et Marnes, en particulier, gardent toute leur attractivité.

Beaucoup de relations nous unissent à la commune voisine de Moncontour en matière de communications mais aussi de commerces de proximité, de santé ou de tourisme. Sur ce dernier point, j'invite les personnes qui souhaitent s'investir dans l'animation touristique de la Vallée de la Dive à se manifester car c'est un axe de développement très intéressant pour notre communauté.

Vous trouverez dans ce bulletin les principaux jalons de la vie communale.

Bonne lecture !

Numéros utiles

- Communauté de communes du Thouarsais : 05.49.66.77.00
- L'office de Tourisme de Moncontour : 05.49.98.94.94
- L'office de Tourisme Thouars : 05.49.66.17.65
- Chenil de Pompois : 05.49.66.14.14
- Pôle emploi, 5 Rue Anne Desrays : 39 95
- Radio RVO : 05.49.70.81.18
- N° d'urgence *Eaux de Vienne* (eau) : 05.49.61.16.90
- N° dépannage SEOLIS (électricité) : 0 969 321 411
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Appel d'urgence Européen : 112
- Sans abri : 115

MAIRIE - 13, Grand'Rue - 79600 MARNES

☎ : 05 49 67 41 05

✉ : mairie.marnes@thouars-communaute.fr

Site de la commune : www.marnes.fr

Heures d'ouverture

Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h30

Réunion publique
PLUI
Ecuries du Château
(salle de l'auditorium)
Thouars
Jeudi 8 mars 2018
à 19 h

VIE COMMUNALE

Aménagement foncier des marais

La procédure d'aménagement foncier des marais touche à sa fin. Après les dernières validations du parcellaire par les commissions communale et départementale, la prise de possession provisoire des nouvelles parcelles par les propriétaires est effective à partir du 20 janvier 2018. S'ensuivra la délivrance des actes administratifs qui clôturera cette opération.

Terre Saine :

Un essai de plantation de plantes couvre-sol et d'engazonnement a été mis en place dans deux zones du cimetière communal. Cet essai a pour objet de limiter l'usage de désherbants dans des espaces difficiles d'entretien, en couvrant le sol par une végétation basse. Les zones sont matérialisées par des piquets et des pancartes. Un semis d'un mélange de diverses espèces de fleurs a été de nouveau réalisé à l'automne au gué de Douron.



Rappel sur la lutte contre les ragondins :

Le ragondin est une espèce classée nuisible parce qu'il peut être vecteur de maladies comme la leptospirose et surtout par son mode de vie qui a des répercussions sur l'environnement. Cela va des dégâts aux cultures aux dégradations des berges environnantes. Toute personne peut les piéger après avoir fait une déclaration en mairie. Les cages-pièges doivent être relevées chaque matin et les captures sont soit envoyées à l'équarissage soit enterrées à plus de 50m d'un point d'eau **mais en aucun cas jetées dans la rivière.**

Projet éolien :

Le conseil municipal a donné son accord pour une étude de préfaisabilité concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Cette opération s'inscrit dans un projet plus large conduit par la société RP GLOBAL et impliquant plusieurs communes limitrophes. Affaire à suivre...

Acquisition de parcelles de terrain :

Douze parcelles dites « biens sans maîtres », d'une superficie totale de 0.8 ha ont été acquises par la commune après une longue procédure.

Une parcelle de terrain située au carrefour de la route de St Chartres et du chemin de Lauray a été achetée par la commune pour y déposer ses déchets verts en remplacement du dépôt de la Vallée Rouget.

Pour mémoire, plusieurs parcelles ont été attribuées à la commune dans le cadre de l'aménagement foncier, dont deux seront gérées par le CREN (Conservatoire Régional des espaces Naturels).

Infos en bref :

- Le CREN a procédé au broyage et à l'arrachage de végétaux ligneux dans la carrière de sous les monts, afin de conserver son caractère steppique. Le broyat pourra être utilisé comme paillage sur les massifs de la commune.

- Une réunion publique s'est tenue le 19 octobre 2017 sur un projet de poulailler industriel porté par le GAEC RABRETAUD. Un collectif d'opposants s'est créé à cette occasion. Cette réunion avait pour but de répondre aux nombreuses interrogations que soulève ce type d'installation. Le permis de construire a été signé par le maire le 23/11/17.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

LES PREVISIONS DE TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Aménagement de la traversée du bourg :

Sous réserve de l'octroi des subventions, des équipements de sécurité vont être installés dans la grand'rue et la rue de l'église de façon à réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du bourg (plateaux ralentisseurs, chicanes, ...).

Réfection des routes :

Trois secteurs de voies communales vont être refaits au printemps 2018 pour un montant de 32 983 €. Il s'agit de la route de Saint Chartres (D19) et de deux secteurs des routes de Messais et de Lion à St Chartres. Ces travaux, y compris la réfection des routes du bourg à l'automne 2017 ont bénéficié de subventions d'un montant total de 23 230 €.

Aménagements :

- Plusieurs équipements vont être installés sur l'esplanade de la mairie pour rendre le lieu plus accueillant (range vélos, table, panneau d'information, lampadaire).
- Des portiques de gabarit vont être installés sur les terrains du pigeonnier et de la Cueille
- Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité vont être effectués salle de la mairie (toilettes) et à la salle G Baudron (rampe d'accès).

Ces aménagements bénéficient du soutien financier de la CCT à hauteur de 50 %.

TELETHON 2017

Une somme de 1 231 € (dont 435 € de dons) a été versée par la commune au Téléthon.

Les six associations de la commune ont organisé diverses activités.

Des pains cuits au four étaient proposés à la vente.

Une quarantaine de personnes ont participé au repas.

Etant le PC cette année, Marnes a accueilli les représentants des autres communes.



Pour se détendre – Quelques grilles de sudoku

7			6		4		8	
	1	4	8		9			3
	8	6		2		4		
8	6			4				
			3		1			
				6			3	5
		8		7		9	2	
1			2		8	5	7	
	2		4		5			8

8			1	6			2	
2		4				1		7
1					4		6	3
9					3		7	
	7	6	2		8	3	1	
	8		6					5
6	4		5					1
7		2				8		6
	1			4	6			2

Mousse de brochet aux pistaches, beurre d'orange



Ingrédients pour 6 personnes :

- 300 gr de brochet désarêté
 - 1 jaune d'œuf
 - 450gr de crème liquide
 - 30 gr de pistaches concassées
 - 30 gr de beurre
 - Sel et poivre
- Beurre d'orange :**
- Le jus de 1 orange
 - 2 cuillères à soupe de crème fraîche
 - 125gr de beurre
 - Sel et poivre.

Préparation : 30mn

Cuisson : 25mn

- 1- Préchauffer le four à 170 degrés
- 2- Mixer la chair du brochet. La mélanger avec le jaune d'œuf et un tiers de la crème. Bien mélanger. Renouveler l'opération deux fois, avec chaque tiers de crème restant. Incorporer les pistaches. Saler et poivrer
- 3- Remplir des petits moules individuels largement beurrés de cette préparation. Enfourner et cuire au bain-marie 25mn. Réserver au chaud.
- 4- Préparer le beurre d'orange : mélanger le jus de l'orange avec la crème. Chauffer sur feu doux et incorporer le beurre en fouettant énergiquement. Saler et poivrer
- 5- Dresser une mousse de brochet sur chaque assiette, napper de beurre d'orange et servir aussitôt.
- 6- Vous pouvez accompagner ce plat d'un vin blanc de Loire comme un Pouilly-Fumé ou un Sancerre que vous pourrez acheter à la prochaine foire aux vins de THOUARS (dernier week-end de mars).

Bon Appétit !

Dates à retenir

Date	Événement	Organisateur
8 avril 2018	Vide grenier	Comité des fêtes
3 juin 2018	Visite de jardins de la commune	« Open gardens » et Florilège
14 juin 2018	Pique-nique	L'Amitié Marnoise
17 juin 2018	Randonnée et pique-nique	Florilège
29 juillet 2018	Pique nique	Comité des fêtes
19 août 2018	Journée Four à Pain	Florilège
22 septembre 2018	Concours de belote	Comité des fêtes
14 octobre 2018	Troc'plantes	Florilège
21 octobre 2018	Loto	Comité des fêtes
3 novembre 2018	Repas des adhérents	Comité des fêtes
18 novembre 2018	Loto	La Divine Marnoise